

DEPARTEMENT DES YVELINES

Convocation des élus par le Président le : 4 novembre 2022

Transmission aux élus du rapport et du projet de délibération le : 4 novembre 2022

CONSEIL DEPARTEMENTAL

Séance du vendredi 18 novembre 2022

POLITIQUE D04 MOYENS FINANCIERS**DECISION MODIFICATIVE N°1 - EXERCICE 2022 - BUDGET PRINCIPAL CLOTURE
D'AUTORISATION DE PROGRAMME ET D'ENGAGEMENT**

LE CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.3312-4 et R.3312-3,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M52 des départements et de leurs établissements publics,

Vu les délibérations du Conseil Départemental en date des 16 décembre 2016 n° 2016-CD-1-5443.1, 30 juin 2017 n° 2017-CD-1-5592.1 et 26 janvier 2018 n° 2018-CD-1-5732.1 relatives à l'adoption et aux modifications du règlement budgétaire et financier ;

Vu la délibération du Conseil Départemental n° 2022-CD-1-6893.1 en date du 28 janvier 2022 adoptant le budget primitif 2022 ;

Vu la délibération du Conseil Départemental n° 2022-CD-1-7003.1 en date du 24 juin 2022 adoptant le budget supplémentaire 2022 ;

Vu le rapport de Monsieur le Président du Conseil Départemental,

Sa commission des Finances, des Affaires Européennes et Générales entendue ;

APRES EN AVOIR DELIBERE

Sont adoptées les autorisations de programme et d'engagement recensées dans la maquette de la décision modificative 2022 annexée à la délibération du Conseil Départemental n°2022-CD-1-7215.1.

Sont adoptées les clôtures d'autorisation de programme recensées dans la maquette de la décision modificative 2022 annexée à la délibération du Conseil Départemental n°2022-CD-1-7215.1

La présente décision ne pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Versailles au-delà d'un délai de deux mois à compter de sa publication.

Séance du vendredi 18 novembre 2022**DECISION MODIFICATIVE N°1 - EXERCICE 2022 - BUDGET PRINCIPAL CLOTURE
D'AUTORISATION DE PROGRAMME ET D'ENGAGEMENT**

Délibération

Président de la séance : Monsieur Bédier Pierre

Secrétaire : Geoffroy Bax de Keating

Votent POUR (42) : Catherine Arenou, Marie-Hélène Aubert, Geoffroy Bax de Keating, Pierre Bédier, Philippe Benassaya, Laurence Boularan, Sonia Brau, Nicole Bristol, Laurent Brosse, Anne Capioux, Claire Chagnaud-Forain, Julien Chambon, Bertrand Coquard, Ingrid Coutant, Nicolas Dainville, Olivier De la Faire, Richard Delepierre, Clarisse Demont, Gwendoline Desforges, Sylvie D'Esteve, Fabienne Deveze, Cécile Dumoulin, Eric Dumoulin, Pierre Fond, Grégory Garestier, Marc Herz, Suzanne Jaunet, Josette Jean, Joséphine Kollmannsberger, Olivier Lebrun, Lorrain Merckaert, Guy Muller, Karl Olive, Nathalie Pereira, Arnaud Pericard, Jean-François Raynal, Laurent Richard, Alexandra Rosetti, Patrick Stefanini, Stéphanie Thieyre, Pauline Winocour-Lefevre, Cécile Zammit-Popescu.

Procurations : Catherine Arenou à Laurent Brosse, Bertrand Coquard à Joséphine Kollmannsberger, Clarisse Demont à Geoffroy Bax de Keating, Fabienne Deveze à Marie-Hélène Aubert, Guy Muller à Cécile Dumoulin, Arnaud Pericard à Gwendoline Desforges, Jean-François Raynal à Pierre Bédier.

Affichage le : 18 novembre 2022

Transmission préfecture le : 18 novembre 2022

AR Préfecture :

N° : 078-227806460-20221118-lmc1135770-DE-1-1

Du : 18 novembre 2022

Délibération exécutoire le : 18 novembre 2022